

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFROYAU
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : JOURNEE DE LA FEMME 2015 : PROGRAMME ET TARIFS

Dans le cadre de la journée internationale de la femme 2015, le 8 mars 2015, la Ville de Dax, par l'intermédiaire du Centre Social et Culturel, souhaite mettre en œuvre des animations visant à promouvoir l'égalité homme-femme.

Il est proposé la représentation théâtrale intitulée « Appelle-moi Olympe » de Sophie Mousset, présentée par le Théâtre Label Étoile, compagnie Jean-Claude Fallet.

Ce spectacle rendra hommage à Olympe de Gouges, pionnière du féminisme, qui a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes, et notamment la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

Dans cette pièce de théâtre seront abordés les grands thèmes sociaux qui sont toujours d'actualité : égalité des droits et des devoirs entre hommes et femmes, égalité de droit à l'éducation, au travail et à la liberté.

Cette séance sera complétée par les actions de proximité auprès des habitants et des collèges ou lycée de Dax, partenaires du Centre Social et Culturel.

Les tarifs suivants sont proposés :

Tarif adulte : 5 €

Le demi tarif sera appliqué pour les cas suivants (sur présentation d'un justificatif)

- Jeunes moins de 25 ans
- Bénéficiaires du RSA,
- Demandeurs d'emploi

La gratuité sera proposée aux jeunes scolarisés dans les collèges de la ville de DAX, sur présentation d'un justificatif.

Le coût total de l'opération est de 6775 €. Les crédits correspondants en dépenses et recettes seront inscrits au Budget de la Ville, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la proposition d'animations de la journée de la femme 2015,

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140724-22-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 25 Juillet 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».